



Résiliation assurance AUTO

Par Pepe99999

Bonjour,

suite à trop de sinistre (1 responsable, 2 non responsables) mon assurance a résilié mon contrat à échéance. Cependant l'assureur ne jamais sinifié ni par courrier recommandé ni par téléphone qu'il résiliait mon contrat à échéance. De ce fait j'ai roulé sans assurance pendant plus de 15 jours (je fais plus de 1000km de déplacement par semaine). Je l'ai su aujourd'hui, en appelant la hotline car je n'avais pas reçu ma carte verte.

Je voudrais savoir si je pouvais faire un recours, ou obtenir une indemnisation suite à cette non signification.

Par chaber

bonjour

Pour résilier le contrat, l'assureur doit envoyer une lettre recommandée à l'assuré au moins deux mois avant la date d'échéance.

Vous pouvez demander à l'assureur s'il a respecté les règles prévues ci-dessus par le Code des assurances mais il n'y a pas indemnisation

Vous auriez pu vous inquiéter de ne pas avoir reçu un avis d'échéance avant la date anniversaire

Conseil:

-assurez vous d'urgence. Ce sera difficile et cela vous coutera certainement plus cher qu'auparavant

-ne roulez pas sans assurance